

INFORMATION AUX PORTEURS



06/11/2018 – CARAC ACTIONS EURO : Modifications sur le FCP maître CPR Euroland : Stratégie d'investissement : implémentation d'un filtre ESG + divers.

▪ **A compter du 06/11/2018**, les modifications listées ci-dessous interviendra sur votre FCP :

Divers :

→ Les mentions liées aux coûts pouvant s'ajouter aux frais facturés à l'OPC ont été précisées pour y inclure, conformément à la réglementation en vigueur :

- Les coûts juridiques exceptionnels liés à une procédure pour faire valoir un droit ;
- Les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPC) exceptionnels et non récurrents.

Les autres postes des frais facturés à l'OPC demeurent sans changement.

→ **Un tableau récapitulatif des conditions de souscription et de rachat** a été inséré dans le prospectus du fonds au niveau des modalités de souscription et de rachat dans un but de clarification de l'information destinée aux porteurs.

▪ **A compter du 06/11/2018**, les modifications listées ci-dessous interviendra sur le FCP maître de votre FCP, CPR Euroland :

→ la stratégie d'investissement du FCP intégrera des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible.

Ainsi, l'objectif de gestion du FCP consistera à rechercher sur le long terme - 5 ans minimum -, une performance supérieure à l'évolution de l'indice européen MSCI EMU (dividendes nets réinvestis), tout en conservant un profil de risque proche de celui de l'indice **et en intégrant des critères ESG dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible.**

L'univers d'investissement sera réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. A ce titre, l'équipe de gestion utilisera les notations extra-financières internes au groupe Amundi. L'analyse des émetteurs privés sera fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...). Une échelle de notation allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) est utilisée pour évaluer une entreprise sur 3 niveaux.

La note finale ESG est le résultat de l'agrégation des trois notes E, S et G intermédiaires (appelées composantes), elles-mêmes issues de la pondération des notes sur différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

- La note ESG, est l'appréciation la plus synthétique d'une entreprise. Il s'agit de la note de niveau 1.

- Elle est la résultante d'une note Environnementale (E), d'une note Sociale (S) et d'une note de Gouvernance (G), qui sont pondérées en fonction des enjeux du secteur. Il s'agit du niveau intermédiaire de notation ou niveau 2.

INNOVER
POUR LA
PERFORMANCE

90, BOULEVARD PASTEUR
CS 61595
75730 PARIS CEDEX15

T 01 53 15 70 00

W WWW.CPR-AM.COM

Les autres caractéristiques du Fonds demeurent inchangées.

Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part.

La documentation juridique du Fonds sera modifiée en conséquence.

Votre conseiller se tient à votre disposition pour vous apporter toute précision complémentaire.